

# FCP GAT OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

### *I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE*

#### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 24 236 181 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 1 448 183 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Actif</b>			
<b>Portefeuille titres</b>		<b>14 919 577</b>	<b>9 714 228</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	736 292	693 011
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	14 183 285	9 021 217
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>9 329 499</b>	<b>5 563 388</b>
Placements monétaires	AC2-a	6 795 101	4 269 735
Disponibilités	AC2-b	2 534 398	1 293 653
<b>Autres actifs</b>		<b>19 430</b>	<b>-</b>
<b>Total Actif</b>		<b>24 268 506</b>	<b>15 277 616</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	PA1	21 501	13 733
Autres créditeurs divers	PA2	10 824	11 475
<b>Total Passif</b>		<b>32 325</b>	<b>25 208</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	CP1	<b>22 787 987</b>	<b>14 132 017</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 448 194</b>	<b>1 120 391</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11	-
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	1 448 183	1 120 391
<b>Total Actif Net</b>		<b>24 236 181</b>	<b>15 252 408</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>24 268 506</b>	<b>15 277 616</b>

ETAT DE RESULTAT

**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Période allant du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	PR1	<b>849 608</b>	<b>609 615</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		849 608	609 615
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR2	<b>516 262</b>	<b>630 256</b>
<b>Total des revenus des placement</b>		<b>1 365 870</b>	<b>1 239 871</b>
Charges de gestion des placements	CH1	-163 264	-148 982
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>1 202 606</b>	<b>1 090 889</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-30 280	-27 931
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 172 326</b>	<b>1 062 958</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		275 857	57 433
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>1 448 183</b>	<b>1 120 391</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-275 857	-57 433
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres		26 623	52 916
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		19 913	-
Frais de négociation des titres		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 218 862</b>	<b>1 115 874</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Période allant du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 218 862</b>	<b>1 115 874</b>
Résultat d'exploitation	1 172 326	1 062 958
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	26 623	52 916
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres	19 913	-
Frais de négociation des titres	-	-
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>-1 734 505</b>	<b>-</b>
<b>Transactions sur le capital</b>		
<b>a / Souscriptions</b>	<b>17 954 616</b>	<b>14 036 534</b>
Capital	16 622 048	13 975 000
Régularisation des sommes non distribuables	28 081	4 101
Régularisation des sommes distribuables	1 304 487	57 433
Droits d'entrée	-	-
<b>b / Rachats</b>	<b>-8 455 200</b>	<b>-</b>
Capital	-8 024 368	-
Régularisation des sommes non distribuables	-16 327	-
Régularisation des sommes distribuables	-414 505	-
Droits de sorties	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>8 983 773</b>	<b>15 152 408</b>
<b>Actif net</b>		
Au début de l'exercice	15 252 408	100 000
A la fin de l'exercice	24 236 181	15 252 408
<b>Nombre de Parts</b>		
Au début de l'exercice	14 075	100
A la fin de l'exercice	22 638	14 075
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 070,597</b>	<b>1 083,652</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>6,14%</b>	<b>8,37%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT OBLIGATAIRE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire de type distribution, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT OBLIGATAIRE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de la BIAT et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°26-2022 du 30 août 2022.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 30 août 2023 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent (100) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille dinars (1.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT OBLIGATAIRE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT OBLIGATAIRE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value latente portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

### **3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le « fonds commun de placement FCP GAT Obligataire » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

**Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 736 292 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
<b>Titres OPCVM</b>			<b>660 066</b>	<b>736 292</b>	<b>3,04%</b>
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 999	660 066	736 292	3,04%
<b>Total</b>			<b>660 066</b>	<b>736 292</b>	<b>3,04%</b>

**AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 183 285 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
<b>BTA</b>			<b>4 486 400</b>	<b>4 691 329</b>	<b>19,36%</b>
TNNC6SZ1UFM6	BTA 062029	3 000	3 000 000	3 122 616	12,88%
TN0008000804	BTA 032033	1 600	1 486 400	1 568 713	6,47%
<b>Emprunt d'Etat</b>			<b>4 500 000</b>	<b>4 725 212</b>	<b>19,50%</b>
TNVE955M6R90	EMP NAT 3T 2023 CAT B TF 9.80%	5 000	500 000	511 599	2,11%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 4T CAT B TF	5 000	500 000	502 578	2,07%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 1T 2024 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 136 609	8,82%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2T CAT B TF 9.8%	15 000	1 500 000	1 574 426	6,50%
<b>Emprunts de Sociétés</b>			<b>4 530 000</b>	<b>4 766 744</b>	<b>19,67%</b>
TNO6AI2ZF0D3	TJL 2024-1 TF 10.6%	10 000	800 000	852 971	3,52%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 TF 10.7%	7 500	450 000	458 126	1,89%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.7%	6 000	480 000	520 300	2,15%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF 10.6%	5 000	400 000	421 281	1,74%

TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	10 000	1 000 000	1 038 816	4,29%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	4 000	400 000	430 761	1,78%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 TF 10,2%	10 000	1 000 000	1 044 489	4,31%
<b>Total</b>			<b>13 516 400</b>	<b>14 183 285</b>	<b>58,52 %</b>

### Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins-value latentes	Valeur au 31/12/2025	Plus ou moins-value réalisées
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>9 240 095</b>	<b>421 217</b>	<b>52 916</b>	<b>9 714 228</b>	-
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>5 666 435</b>	-	-	<b>5 666 435</b>	-
Titres OPCVM	180 035	-	-	180 035	-
Bons de trésor Assimilables	4 486 400	-	-	4 486 400	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	1 000 000	-	-	1 000 000	-
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>-160 064</b>	-	-	<b>-160 064</b>	<b>19 913</b>
Titres OPCVM	-160 064	-	-	-160 064	19 913
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	-	-	-	-	-
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>-570 000</b>	-	-	<b>-570 000</b>	-
Titres OPCVM	-	-	-	-	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	-570 000	-	-	-570 000	-
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>	-	-	<b>26 623</b>	<b>26 623</b>	-
Titres OPCVM	-	-	23 310	23 310	-
Bons de trésor assimilables	-	-	3 313	3 313	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	-	-	-	-	-
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>242 355</b>	-	<b>242 355</b>	-
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>14 176 466</b>	<b>663 572</b>	<b>79 539</b>	<b>14 919 577</b>	<b>19 913</b>

### AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 795 101 DT au 31 décembre 2025. Le détail des placements monétaires se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>Certificats de dépôt</b>						
TNSUHJN7LDL5	CD 2M 9.24% 23122025	BH	9,24%	18/12/2026	1 864 665	1 867 769	7,71%
TNQN40J8XJK6	CD ATB 2M 8.99% 25122025	ATB	8,99%	20/12/2026	934 012	935 191	3,86%
TNZ9JNWM0261	CD 2M BNA 8.24% 26122025	BNA	8,24%	25/01/2026	1 989 088	1 991 259	8,22%
TN0008000580	PL BNA 1.9M 8% 301225	BNA	8,00%	29/01/2026	1 999 994	2 000 882	8,26%
<b>Total</b>					<b>6 787 759</b>	<b>6 795 101</b>	<b>28,04%</b>

### AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 534 398 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banque	2 534 398	1 293 653
<b>Total</b>	<b>2 534 398</b>	<b>1 293 653</b>

### PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 21 501 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	14 669	9 204
Dépositaire	6 832	4 529
<b>Total</b>	<b>21 501</b>	<b>13 733</b>

### PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 824 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	7 222	9 000
Publication CMF	224	300
Etat, retenue à la source	1 324	886
Redevance CMF	2 054	1 289
<b>Total</b>	<b>10 824</b>	<b>11 475</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2024</b>	
Montant	14 132 017
Nombre de parts	14 075
Nombre de porteurs	11
Souscriptions réalisées	
Montant	16 622 048
Nombre de parts émises	16 555
Nombre de porteurs nouveaux	3
Rachats effectués	
Montant	8 024 368
Nombre de parts rachetées	7 992
Nombre de porteurs sortants	1
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	11 754
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	19 913
Variation des plus ou moins- values latentes sur titres	26 623
Frais de négociation des titres	-
<b>Capital au 31/12/2025</b>	
Montant	22 787 987
Nombre de parts	22 638
Nombre de porteurs	13

**CP2 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	1 172 326	1 062 958
Régularisation du résultat d'exploitation	275 857	57 433
<b>Sommes distribuables</b>	<b>1 448 183</b>	<b>1 120 391</b>

### **PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 849 608 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	849 608	609 615
<b>Total</b>	<b>849 608</b>	<b>609 615</b>

### **PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 516 262 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
Intérêts sur les placements à terme	415 357	514 583
Revenus des prises en pension	100 905	115 673
<b>Total</b>	<b>516 262</b>	<b>630 256</b>

### **CH1 Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 163 264 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
Rémunération du gestionnaire	139 941	127 622
Rémunération du dépositaire	23 323	21 360
<b>Total</b>	<b>163 264</b>	<b>148 982</b>

### **CH2 Autres Charges**

Les autres charges s'élèvent à 30 280 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
Rémunération des CAC	10 099	9 000
Redevance CMF	19 599	17 874
Publications et publicités	224	300
Services bancaires et assimilés	339	362
Autres charges	19	395
<b>Total</b>	<b>30 280</b>	<b>27 931</b>

**Note 5. Données par part et ratios pertinents**

<b>Description</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
Revenus des placements	60,335	88,090
Charges de gestion des placements	-7,212	-10,585
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>53,123</b>	<b>77,505</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-1,338	-1,984
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>51,786</b>	<b>75,521</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	12,186	4,080
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>63,971</b>	<b>79,601</b>
Variation des plus (ou moins) values latentes sur titres	1,176	3,760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,880	0,000
Frais de négociation des titres	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation</b>	<b>2,056</b>	<b>3,760</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>53,841</b>	<b>79,281</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>2,056</b>	<b>3,760</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,519</b>	<b>0,291</b>
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,575</b>	<b>4,051</b>
Distribution de dividendes	79,601	0,000
Nombre de parts	22 638	14 075
Valeur Liquidative	1 070,597	1 083,652
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	0,83%	1,20%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,15%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,98%	8,53%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>19 599 034</b>	<b>12 460 351</b>

## **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Obligataire est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 0,6% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Obligataire durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 139 941 DT.

### **6.2. Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Obligataire. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Obligataire ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 7 000 dinars décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé durant l'exercice 2025 au fonds FCP GAT Obligataire un montant total TTC de 23 323 DT.